

ARGUS de la PRESSE

21, bd Montmartre 75002 PARIS

Tél. : 296.99.07

NOUVEAU JOURNAL

108, rue de Richelieu - 2^e

19 Mai 1982

Concours international pour l'aménagement du parc de la Villette

L'Etat va lancer un concours international pour la réalisation de parc de la Villette. Cette décision a été annoncée par M. Jack Lang, ministre de la Culture, au cours d'une conférence de presse tenue dans l'ancienne halle aux moutons de la Villette.

Ce parc de trente hectares, qui s'étendra de la porte de la Villette à la porte de Pantin, va relier deux équipements culturels : un musée des sciences et des techniques et une cité de la musique. Il sera, a précisé le ministre, actif, fréquenté par tous, ouvert en permanence. Il devra inventer une écologie de la ville, il visera à réaliser cette civilisation de la ville dont a souvent parlé François Mitterrand.

Majorité d'étrangers

Pour inventer ce parc nouveau aux limites de la ville l'établissement public de la Villette et le ministère de la Culture organisent un concours international qui a reçu l'agrément de l'IFLA (fédération internationale des architectes paysagistes) et de l'UIA (Union internationale des architectes). Il s'agit d'un concours d'esquisse portant sur l'organisation générale du parc, l'insertion du parc dans l'environnement urbain et le traitement d'équipements significatifs. Conformément aux règles de l'Union internationale des architectes, le jury, composé de vingt et un membres, comporte une majorité d'étrangers.

Il s'agit notamment de Lucius Burckhardt (RFA), historien d'art, Roberto Burle-Marx (Brésil), paysagiste, Paul Friedberg (USA), paysagiste, Mathias Goeritz (Mexique), sculpteur, Vittorio Gregotti et Renzo Piano (Italie), architectes, Gottfried Honegger (Suisse), peintre, Arata Isozaki (Japon), architecte, Luigi Nono (Italie), compositeur, Joseph Rykwert (Pays-Bas), critique et historien, et Hans Werner Verkmeister (RFA), paysagiste.

Ne pas oublier les riverains

Des Français seront aussi associés à cette opération puisque le jury comprend, notamment, le biologiste Henri La-

borit, Bernard Rocher, adjoint au maire de Paris, Pierre Bourgade, architecte, qui représentera les groupements d'association du XIX^e arrondissement, Simone Robert, conseiller général de la Seine-Saint-Denis, et François Barre, chargé au sein de l'établissement public de la Villette d'une mission relative à la préfiguration et à l'animation du parc.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 30 juin. L'envoi des dossiers par les concurrents pourra être effectué jusqu'au 30 octobre.

La proclamation par le jury du maître d'œuvre général aura lieu le 12 décembre. Le programme remis aux candidats comportera plusieurs variantes, on envisage notamment, à souligné Jack Lang, de construire des logements sociaux et d'aménager un lycée technique dans le bâtiment du musée. En attendant que le parc prenne forme, diverses manifestations se dérouleront à la Villette. Dès 1984, la Biennale de Paris et une grande exposition sur l'art de l'affiche seront accueillies dans la grande halle qui sera restructurée. Des spectacles, des foires et des concerts, qui contribueront à préfigurer l'image de la future cité de la musique dont Jean-Pierre Guillard a la charge, se succéderont dans cet espace de deux hectares.

Devis

Avant le lancement de ce concours, M. Alain Billon, député socialiste du XIX^e arrondissement, demande que « le devenir des 55 hectares du parc ne soit pas séparé de celui des quartiers environnants ».

Ce député rappelle notamment que le parc de la Villette s'implantera dans une zone particulièrement déshéritée de Paris « dont la population, majoritairement modeste, et souvent d'origine étrangère, subit de plein fouet les conséquences sociales et économiques d'une désindustrialisation et d'une réurbanisation chaotiques ».

La restructuration de cette zone devrait, déclare-t-il, s'inspirer largement des études menées par l'atelier public d'urbanisme issu des associations locales et subventionné par la Ville de Paris et l'Etat.